

Avril 2007



CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 – 22 juin 2007

JIU/REP/2006/4: Deuxième examen de l'application des Accords de Siège conclus par les organisations du Système des Nations Unies: fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes

1. Le présent rapport du Corps commun d'inspection est accompagné des observations du Directeur général. Compte tenu du sujet traité, ce rapport est soumis à l'attention du Comité financier.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

JIU/REP/2006/4: Deuxième examen de l'application des Accords de Siège conclus par les organisations du Système des Nations Unies: fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes

Observations du Directeur général de la FAO

2. Le présent rapport doit être lu en tenant compte des relations généralement bonnes avec le pays hôte, en ce qui concerne le Siège de la FAO. En effet, la teneur des recommandations vise pour la plupart d'autres villes sièges. Les recommandations susceptibles de concerter directement la FAO sont résumées ci-dessous selon le modèle établi.

OBSERVATIONS SUR LES RECOMMANDATIONS

Destinataire de la recommandation:	Chef de Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	<u>Autre (spécifier)</u>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 1

Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient rappeler à leurs représentants et leurs fonctionnaires leur obligation de respecter de façon exemplaire les lois, règlements, traditions et coutumes des pays hôtes.

Oui: Non:

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO?

Décision et/ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

De toute évidence, la recommandation peut être approuvée.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Autre (spécifier)</u>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 2

Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient:

a) Rappeler aux pays hôtes les obligations juridiques qui leur incombent en vertu des accords de siège et les avantages qu'ils tirent de la présence d'organisations du système des

Nations Unies sur leurs territoires respectifs et le fait que l'application intégrale des accords de siège est aussi dans leur intérêt; et

b) Demander aux chefs de secrétariat de chaque organisation de rendre compte à intervalles appropriés de l'application des accords de siège.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée: Approuvée
Approuvée telle que modifiée
Rejetée

Explication et/ou action proposée:

En ce qui concerne la FAO, l'interaction est facilitée par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), dont le mandat, tel que stipulé dans les alinéas 3 h) et i) de l'Article XXXIV du Règlement général de l'Organisation, prévoit qu'il doit examiner les *“Questions de principe touchant les priviléges et immunités à obtenir des gouvernements hôtes, en ce qui concerne le siège de l'Organisation, les bureaux régionaux, les bureaux des représentants dans les pays, les conférences et réunions;”*; et les *“Problèmes rencontrés pour garantir l'immunité de l'Organisation, de son personnel et de ses biens”*. Le Comité financier joue également un rôle important en facilitant des relations étroites avec le pays hôte.

Il convient de noter qu'actuellement les autorités italiennes n'accordent pas d'exemptions de TVA pour les fonctionnaires de première catégorie. Au plan juridique, cette pratique n'est pas conforme à la section 28 a) iii) de l'Article XIII de l'Accord de Siège de 1950 qui stipule que *“les hauts fonctionnaires jouiront de priviléges et immunités, exemptions et facilités au moins égales à celles dont jouissent les membres du corps diplomatique”* ni à l'échange de lettres qui a eu lieu entre le 20 et le 23 décembre 1986 sur l'interprétation de cette disposition. Du point de vue de la gestion du personnel et des politiques, cela limiterait la capacité de l'Organisation à attirer et retenir des fonctionnaires qualifiés, par rapport à d'autres organisations du système, étant donné que les priviléges en question sont accordés aux hauts fonctionnaires desdites organisations. Des discussions sont en cours entre l'Organisation et les autorités italiennes.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation: Chef de Secrétariat
Organe délibérant
Autre (spécifier)

Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient négocier avec les pays hôtes et les encourager à accorder encore plus de facilités aux organisations pour l'acquisition ou la rénovation de leurs locaux de siège, par exemple en mettant des bâtiments gratuitement à leur disposition ou en leur accordant des prêts sans intérêt ou en partageant les coûts.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

Cette recommandation est déjà une pratique établie en ce qui concerne la FAO.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Autre (spécifier)</u>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 5

Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège dans le même pays hôte devraient:

- a) Envisager de créer une instance mixte officielle, analogue au Comité des relations avec le pays hôte de New York, pour renforcer les relations avec le pays hôte; et
- b) Veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues dans leur budget ordinaire pour financer la création et le bon fonctionnement de cette instance.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input checked="" type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

Au vu des rôles susmentionnés du Comité des questions constitutionnelles et juridiques ainsi que du Comité financier, cette instance n'apporterait aucun avantage supplémentaire. Des consultations auront bien sûr lieu entre les secrétariats s'il faut porter certaines questions d'intérêt commun à l'attention des autorités du pays hôte.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	<u>Autre (spécifier)</u>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 7

Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient:

- a) Rappeler aux pays hôtes les obligations qui leur incombent en vertu des accords de siège de délivrer des visas gratuitement et rapidement aux fonctionnaires et aux représentants des organisations du système des Nations Unies;
- b) Encourager les pays hôtes à établir un calendrier raisonnable pour le traitement des demande de visa, en collaboration avec les organisations, afin d'éviter tout retard dans la délivrance des visas et tout refus de visa, en particulier dans le cas des représentants et fonctionnaires auxquels des visas ont été précédemment accordés; et
- c) Rendre compte aux organes délibérants des progrès accomplis à cet égard.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

De toute évidence, le principe peut être approuvé.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de Secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	<u>Autre (spécifier)</u> CCS	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 8

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) devrait examiner régulièrement la mise en oeuvre dans la pratique des priviléges et immunités accordés aux organisations internationales, en particulier en ce qui concerne l'interprétation de termes tels que "impôts directs et indirects", "redevances", "frais" et "droits" afin de garantir leur application uniforme par les pays hôtes dans le cadre des accords de siège.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

La FAO participerait à toute discussion interinstitutions organisée sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de Secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe législatif	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Autre (spécifier)</u>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 10

Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient:

a) Allouer des ressources financières appropriées pour garantir un dispositif de sécurité adapté et réaliste dans tous les lieux d'affectation; et

b) Rappeler aux pays hôtes l'obligation qui leur incombe d'assurer dûment la sécurité des locaux et du personnel des organisations du système des Nations Unies.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

L'introduction d'un chapitre spécial dans le Programme de travail et budget (chapitre 9: dépenses de sécurité) reflète l'esprit de cette recommandation.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de Secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (spécifier) <i>Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 11

Le Secrétaire général devrait ordonner au département de la sûreté et de la sécurité:

- a) De revoir les Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges en vue de formuler des prescriptions en matière de sécurité plus réalistes et applicables aux fins de leur adoption par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité; et
- b) De mettre au point des directives, en collaboration avec les organisations qui louent des installations à des entreprises commerciales et celles qui louent des bureaux dans leurs locaux à des organismes qui ne font pas partie du système des Nations Unies, concernant l'application des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges à leur situation particulière.

Cette recommandation présente-t-elle un intérêt pour la FAO? Oui Non

Décision et/ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou action proposée:

La FAO suivra toute initiative pertinente entreprise à l'échelle du système.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel? Oui Non